

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 74 (1929)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Après les cours de répétition de 1928  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341207>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Après les cours de répétition de 1928.

---

La 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie vient de terminer son cours de répétition de 1929 et ses exercices de détachement. Les autres ne tarderont pas à suivre. Il peut être utile encore de revenir sur les cours de 1928 et de résumer quelques remarques qu'ils ont justifiées. Nous les empruntons aux conférences données, dans le courant de l'hiver, dans diverses sociétés d'officiers, par le colonel Rilliet. Celui-ci a fonctionné comme arbitre en chef aux manœuvres des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> brigades d'infanterie, puis il a suivi, en spectateur, mais spectateur toujours très exactement renseigné, celles de la 4<sup>e</sup> brigade. Il a donc été en mesure de collectionner les observations.

L'une d'elles a été relative au gaspillage des munitions, auquel prêtent facilement les armes automatiques, ce qui doit engager les officiers subalternes à intervenir pour l'empêcher. Qu'un F. M. et une mitrailleuse lourde ouvrent le feu, sans ordre, contre une patrouille de cavalerie de six hommes qui traverse un champ, au galop, à plus de 800 mètres de distance, est une erreur, et que les officiers présents n'interviennent pas pour tempérer cet abus d'initiative en est une aussi. Des F. M. et des mitrailleuses ne doivent pas tirer pendant des dizaines et des dizaines de minutes contre une maison sans savoir si elle est vraiment occupée, et sur simple supposition qu'elle l'est, parce qu'on a vu tourner autour d'elle un ou deux hommes de l'ennemi. Autre exemple analogue, celui d'un feu ouvert sur une longue haie qui borde une route parce qu'il « pourrait » y avoir de l'ennemi derrière. Il convient que les officiers répriment des faits de ce genre, sinon nos hommes seraient vite portés à s'imaginer que leur dotation en munitions est illimitée.

Une observation qui relève d'un tout autre domaine, qu'il est peut-être un peu délicat de formuler car les opinions diffèrent beaucoup dans les hauts grades, est relative au service de renseignement. La *Revue militaire suisse* s'y est arrêtée à diverses reprises avec détail. Fondé sur les paragraphes 99-107 de l'Instruction sur le service en campagne, le colonel Rilliet, qui est partisan d'une organisation mieux étudiée de ce service, s'en est expliqué d'une façon circonstanciée. Nous suivrons de plus près ce chapitre de ses exposés.

Tout d'abord, énonçons deux axiomes, a-t-il dit. Je crois que la source du peu de crédit que rencontre le service de renseignement auprès de beaucoup d'officiers provient d'une confusion :

1° *L'exploration n'est pas faite par les organes du S. R. mais par les troupes combattantes.*

2° *Le S. R. n'est pas un organisme indépendant ; à chaque échelon du commandement, il est sous les ordres directs du commandant du corps de troupes ou de l'unité.*

Les soldats du S. R. font partie de la section ou groupe de commandement.

Le S. R. reçoit, étudie, coordonne et diffuse les rapports de l'exploration exécutée par la troupe des différentes armes, infanterie, cyclistes, artillerie, aviation, etc., rapports qui lui arrivent par le haut et par le bas. Si besoin est, il provoque cette exploration de la part des commandants.

Le S. R. est une organisation qui travaille à *l'intérieur* des corps de troupes et des unités. Il décharge les commandants et les combattants de certains travaux spéciaux : poste d'observation, établissement des croquis de situation et panoramiques, tenue du journal et rapports de combat. Il assume la liaison entre les P. C., liaison qui a fait trop souvent défaut aux manœuvres, et doit toujours connaître la situation des troupes voisines. Il établit les postes de relais, les postes collecteurs de rapports, etc.

Il ne sortira des premières lignes qu'exceptionnellement, en désignant pour des tâches spéciales un ou deux de ses soldats spécialisés, par exemple en les chargeant d'accompagner une patrouille ou un détachement d'exploration pour

établir des croquis panoramiques, étudier la valeur d'un poste d'observation ou les emplacements d'une chaîne de signaux optiques.

Voici, par exemple, le commandant d'un régiment mixte qui a une lourde tâche puisqu'il n'a pas d'officier E. M. G. Un service de renseignement bien organisé, un bon office de renseignements, des soldats choisis et instruits suivant leur capacité pour les différentes missions qui incombent à ce service peuvent lui être d'un immense secours.

Ce commandant de régiment, — le cas s'est présenté en 1928 — a reçu le commandement d'un détachement avancé composé de son régiment d'infanterie, de cyclistes, d'un groupe d'artillerie, et sa mission est de couvrir le gros des troupes qui mettent en état de défense une position. A cet effet, il doit se porter en avant, barrer à l'ennemi un grand nombre de routes et l'empêcher d'occuper des observatoires qui lui donneraient des vues favorables.

Que va faire son officier de renseignement ?

Connaissant les intentions de son chef, il étudiera et proposera un plan d'exploration ; il rédigera ensuite les ordres pour les cas de patrouilles ou orientera ceux-ci oralement. Il pourra de même orienter les commandants des bataillons (il est monté) sur les détails de l'exploration du régiment et pourra demander à tel ou tel d'entre eux de compléter cette exploration sur certains points.

L'officier de renseignement détachera peut-être un dessinateur auprès de telle patrouille chargée d'occuper un point élevé en lui donnant l'ordre de dessiner un croquis panoramique qui sera remis au commandant de régiment à son poste de commandement d'où il ne jouit d'aucune vue, et qui le renseignera sur celle de là-haut avant qu'il puisse s'y rendre lui-même, etc., etc. Quel temps de gagné pour le commandant du régiment, pendant lequel il aura le loisir de s'entretenir par exemple avec son chef du groupe d'artillerie des missions que celui-ci devra remplir.

Chaque chef d'un détachement combiné pourrait, à l'infini, citer des exemples détaillés tirés de ses expériences de manœuvres et qui démontrent les services que lui ont rendus

un S. R. instruit d'une façon pratique; il convient en effet d'insister sur cette condition.

Car ce service est très fatigant et a besoin de soldats très sérieux, parce que souvent indépendants. En outre, observer avec à-propos au point de vue militaire exige une instruction que l'on ne peut donner à chacun.

Pour ma part, a conclu le conférencier, je crois qu'un chef de section ou de compagnie préférera toujours qu'on prélève sur son unité quelques soldats de plus, dès le début de sa réunion, pour les missions particulières du S. R., sachant que les autres lui resteront, plutôt que de voir à tout moment l'instance supérieure lui réclamer des hommes pour porter des rapports, établir un poste d'observation, un poste collecteur ou une chaîne de relais.

\* \* \*

Encore un point spécial, l'emploi des compagnies cyclistes divisionnaires. Maintenant qu'elles sont des unités combattantes armées de F. M., il faut s'accoutumer à les utiliser comme telles. De là l'obligation de rompre avec les habitudes du passé.

Une condition essentielle est d'éviter l'éparpillement auquel risque de conduire la considération des allures rapides. Envoyer les cyclistes de tous les côtés, c'est s'exposer à n'être fort nulle part.

Une fois le contact pris entre les deux infanteries, les cyclistes, sauf cas spécial, n'ont plus rien à faire en première ligne. Il appartient au chef de parti de leur fixer un lieu de rassemblement à l'arrière où il les aura sous la main.

\* \* \*

Arrêtons-nous encore à la liaison de l'infanterie et de l'artillerie, tout en renvoyant, d'autre part, à l'article de la présente livraison « Menus propos sur l'artillerie ».

Incontestablement, des progrès ont été réalisés, ce qui ne veut pas dire que tout soit parfait. Que ne donne-t-on plus souvent aux deux armes l'occasion de travailler en commun !



Ce ne serait pas une impossibilité, moyennant qu'on ne craigne pas de secouer certaines routines. Dans bien des cas, les commandants d'école pourraient s'entendre pour organiser des exercices entre armes différentes. Pareille occasion ne s'offrirait-elle pas, lorsque, par exemple, des écoles de recrues d'infanterie et des écoles de recrues d'artillerie sont sur la même place d'armes ou dans le voisinage immédiat lors de leur course ? Pourquoi ne ferait-on pas participer les élèves des écoles centrales I et II à des exercices d'école de recrues d'infanterie lorsque faire se peut ?

Rien ne s'oppose non plus à ce que, pendant un cours de répétition, les commandants des bataillons ou des régiments prennent part à un exercice de tir d'artillerie, non en spectateurs seulement, mais à leur poste de commandement, avec leur officier d'artillerie, demandant eux-mêmes le feu de l'artillerie sur tel ou tel objectif, soit qu'ils s'adressent directement à une batterie, soit qu'ils passent par l'intermédiaire de leur supérieur lui aussi à son P. C. De tels exercices, organisés lorsque l'occasion s'en présente, ne peuvent être que très instructifs. Les chefs de l'infanterie peuvent ainsi se rendre compte du temps nécessaire entre la demande de feu et l'exécution, et apprécier les corrections à apporter pendant le tir pour le rendre efficace. Ils peuvent se rendre compte aussi de ce qui peut être requis d'une batterie. C'est un de nos défauts de requérir plus qu'elle ne peut donner.

On a pu remarquer dans un cours de 1928 que la liaison de l'infanterie avec l'artillerie de campagne était meilleure qu'avec l'artillerie lourde. La cause en a été probablement que cette dernière a moins d'occasion de travailler avec l'infanterie ; sans doute aussi que la distance est plus grande entre la ligne de feu et les batteries ce qui allonge les fils du téléphone, et encore que les officiers sont en auto. Ils se déplacent très rapidement sur route, mais sont handicapés s'ils doivent suivre un commandant d'infanterie sur un terrain accidenté.

Quel est le meilleur mode de transmission entre l'infanterie et l'artillerie ? téléphone ? fusées ? signaux optiques ? coureurs ? chiens ?

Les avis sont divergeants. Aucun moyen n'est parfait et

n'a droit à la première place. Ce sera affaire de circonstance. Mais certainement un commandant devra toujours, par prudence, en organiser deux au moins. Si l'on adopte des fusées, le commandant supérieur aura grand soin d'établir un code très strict, très étudié. L'emplacement d'où les fusées sont tirées doit être déterminé très exactement sous peine de dangereuses méprises. Il est prudent de ne pas laisser les commandants subordonnés libres de tirer des fusées à signalement selon leur convenance ; nous ne sommes pas assez précis ; chacun établit trop souvent ses tirs de fusées pour son compte.

Les cours de répétition de 1928 ont donné lieu, comme bien on pense, à de nombreuses autres observations. On a pu remarquer, d'autre part, que les critiques relevées au premier de ces cours, qui a été celui de la 2<sup>e</sup> brigade, ont servi aux suivants. Il sera utile d'observer si les exercices de détachement de 1929 donnent lieu aux mêmes critiques, auquel cas il y aura lieu, pour les dirigeants de l'instruction, d'insister sur les réformes à rechercher. Cette année-ci, le rôle ingrat d'initiatrice des fautes immanquables a été dévolu à la 1<sup>re</sup> brigade. Elle vient d'être licenciée. Il est trop tôt pour qu'on puisse parler congrûment de ses expériences.

